CIRCULAIRE N° 000253 DU 08-03-2002

Objet : FAPEO

Mise en place d'une Commission Enseignement spécial

Réseaux : CF, OS

Niveaux et services : Fond (mat/prim/spéc)

Sec (spéc) CPMS (ord/spéc) Internats (spéc)

Homes CPP

Période : Année scolaire 2001-2002 et suivantes

 A tous les responsables des services administratifs compétents en matière d'enseignement fondamental et secondaire spécial,

## POUR INFORMATION:

- A tous les Pouvoirs Organisateurs et chefs d'établissements des CPMS et PMSS de l'enseignement spécial de la Communauté française et du réseau officiel subventionné,
- Aux associations de parents de l'enseignement de la Communauté française et de l'enseignement officiel subventionné des niveaux fondamental et secondaire,
- Aux organisations syndicales.

**Autorités : Ministre Signataire : Pierre Hazette** 

**Gestionnaires** : Service général de

l'enseignement spécial

**Personne(s) ressources)** : Madame DELUSSU

Référence facultative

Renvoi :

Nombre de pages : texte : 1 Téléphone pour duplicata : 02/210.56.70

Mots clés : FAPEO - Enseignement spécialisé

Aux chefs d'établissement de l'Enseignement spécial,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que la FAPEO a constitué, en son sein, une Commission Enseignement spécial.

L'objectif de cette commission présidée par Monsieur Bernard LIMBOURG est d'émettre tout avis visant à actualiser les structures de l'enseignement spécial dans l'intérêt du bien être des enfants et adolescents dans leur cadre scolaire.

Je vous demande de diffuser cette information aux parents de vos élèves.

Les demandes d'informations relatives à cette commission peuvent être adressées à Madame Hira LACI, animatrice permanente à la FAPEO, rue de l'Autonomie 22 à 1070 Bruxelles.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial